Licence 3 DROIT DES GROUPEMENTS ET DES SOCIÉTÉS

S 2 DROIT SPÉCIAL SYLLABUS 2018/2019

Equipe pédagogique :

Enseignant responsable : Camille-Marie BÉNARD Bureau MD 425 : <u>camille.benard@ut-capitole.fr</u>

Chargés de TD:

Monsieur Hamza EL MOUJADDIDE, responsable pédagogique : hamza.el-moujaddide@ut-capitole.fr

Maître Marion FARGUES : marion.fargues@ut-capitole.fr Maître Florence NAMURA : florence.namura@ut-capitole.fr

Description du cours :

Le cours présente les règles du droit spécial des sociétés.

Il analyse les différentes de formes de sociétés parmi les plus importantes, notamment la SA (société anonyme), la SAS (société par actions simplifiée), la SARL (société à responsabilité limitée), la société civile. Il s'attache à mettre en lumière les ressemblances, les différences et les utilités spécifiques de chaque forme.

Le découpage retenu entre les sociétés par actions et les autres types de sociétés permet une présentation pertinente à la lumière des évolutions actuelles du droit des sociétés.

Objectifs du cours et de l'enseignement :

La maîtrise et l'articulation des différentes règles applicables aux sociétés.

La connaissance des caractéristiques des différentes formes sociales et l'aptitude à les utiliser de façon optimale.

La capacité à analyser la législation, la jurisprudence et des cas concrets en la matière.

Pré requis :

Droit des Groupements et des Sociétés 1

Modalités pratiques de la gestion du cours et des TD :

Elles sont présentées par l'enseignant responsable du cours lors de la 1ère séance de CM.

Pour les étudiants qui ont choisi la matière en TD : les chargés de TD présentent les modalités des TD lors de la 1^{ère} séance de TD. L'articulation entre le cours et les TD se fait par le choix de thèmes ciblés et développés au cours de 9 séances. Ces thèmes sont déterminés d'un commun accord par l'équipe pédagogique. Les thèmes et les supports des TD sont identiques entre les différents groupes et chargés de TD.

Modes d'évaluation :

Pour les étudiants qui ont choisi la matière en TD : une note à l'examen de fin de semestre + une note de TD.

Pour les étudiants qui n'ont pas choisi la matière en TD : examen oral.

Références:

Documents élaborés par l'enseignant et mis à disposition des étudiants dans l'espace Moodle du cours.

Compléments bibliographiques éventuels si l'étudiant en éprouve le besoin : cf. bibliographie déposée sur espace de cours